



Comité technique ministériel MTES-MCT du 30 janvier 2018 : Compte-rendu

Participants pour la CGT et la FSU – Titulaires et suppléants : Isabelle Robert, Francis Combrouze, Charles Breuil, Gaëtan Silène, Laurent Le Lock, Simon Lery.

Experts : Jean-Luc Ciulkiewicz, Ilangovane Tambidore.

Le CTM est présidé par la secrétaire générale, Régine Engström. Elle annonce en début de réunion une durée écourtée du CTM, induisant un temps réduit pour les débats.

Suite aux déclarations liminaires (cf. ci-joint notre déclaration CGT-FSU), la secrétaire générale puis le directeur des ressources humaines, répondent en substance les éléments suivants :

En ce qui concerne « Action Publique 2022 », des rendez-vous en bilatérales seront proposés aux organisations syndicales avec les ministres le 16 février matin.

Au sujet du décret ouvrant le droit à des préfets de déroger aux règlements, nos ministères suivent de très près cette expérimentation circonscrite dans le temps, avec des conditions limitatives. Il a été obtenu que toutes les décisions dérogatoires soient tracées. Le secrétaire général du gouvernement a accepté un comité de suivi avec les organisations syndicales.

En ce qui concerne l'avenir des DIR et le projet de création d'une Agence Routes de France, seules comptent les paroles ministérielles, que nous pourrions connaître le 16/02. Nous signalons que les annonces faites par certains DIR lors des vœux le sont au nom de la DGITM, ce à quoi la secrétaire générale signale qu'une explication aura lieu avec la DGITM.

Au sujet de la masse salariale non utilisée en 2017 (0,6%), le DRH précise qu'il s'agit de la marge de sécurité nécessaire pour pouvoir assurer toutes les payes jusqu'en décembre.

Concernant les PETPE, le dossier est suffisamment porté auprès des ministres pour que toutes les évolutions statutaires puissent se faire. Nous soulignons à ce propos que cela va coïncider pour les élections puisqu'on y voit pas clair : l'interprétation des C1, C2 et C3 est variable selon les services

Le dossier des OPA est moins avancé, en attente du retour du ministère des comptes publics.

Au sujet des ISS, le ministère a saisi le ministre Darmanin, et des échanges commencent à avoir lieu.

Le dossier IAM connaît quelques difficultés qui étaient prévisibles ; des bilatérales sont proposées aux organisations qui le souhaitent.

L'évolution de la DML (délégation Mer-Littoral) avec son rattachement à la DAM sera examinée en CT.

Au sujet du référencement des mutuelles, les ministres devraient bientôt répondre aux OS sur le niveau d'engagement financier des ministères.

Concernant les conséquences négatives aggravées du jour de carence pour les travailleurs handicapés, c'est un point qui avait échappé à la SG et au DRH, qui espèrent que la Fonction Publique y a pensé, et qui va faire l'objet de toute leur attention. Nous soulignons alors l'urgence de ce dossier.

* *

Point 1 : procès-verbal du CTM du 19 janvier 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité moyennant une petite correction.

* *

Point 2 : Mise en œuvre du protocole PPCR pour les corps des chargés de recherche et directeurs de recherche

La DRH (Mme Boissonnet) présente le projet de décret d'échelonnement indiciaire, en précisant que celui-ci n'avait pas été signé, et subit donc le décalage d'un an du protocole PPCR.

Elle précise, au sujet des taux pro/pro que le texte pour saisine du guichet unique n'était pas près car il fallait le temps de faire le point avec les établissements publics employeurs sur les emplois tenus. Pour le pyramidage prévu pour les DR, la cible est de l'ordre de 20 % en classe exceptionnelle.

Toutes les organisations dénoncent ce report d'un an (2018 à 2019 et 2019 à 2020) des mesures PPCR.

Vote : 13 contre (CGT FSU, FO, UNSA, Solidaires) – 2 abstention (CFDT)

* *

Point 3 : Projet de décret modifiant le décret 2006-1303 du 25 octobre 2006 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service technique principal, chef de service technique, chef d'unité technique, cadre supérieur technique et cadre technique de l'aviation civile (pour avis)

La DGAC (SG-Mme Dissler) présente un texte, qui vise en réalité une poignée de techniciens (10).

Nous ne prenons pas part au vote, ce projet relevant surtout de l'arrangement : il ne s'agit ni de promotion, ni de plan de requalification.

Toutes les autres organisations votent pour ce texte.

[pour mémoire, nous nous étions opposés, lors du CTM du 7 juillet 2017, au projet de décret d'application du protocole PPCR aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au motif que ce projet réduisant les possibilités de promotion des TSEEAC quand les autres organisations avaient voté pour (FO) ou s'étaient abstenues (CFDT, UNSA)]

* *

Point 4 : Bilan social 2016 (pour information)

La présentation du bilan social fait l'objet d'un certain nombre de remarques des organisations syndicales. Nous soulignons pour notre part, outre l'important travail, et le respect de formes qui permettent des comparaisons d'une année sur l'autre, l'apparition de certaines rubriques (par exemple télétravail).

Par contre nous signalons des demandes persistantes d'une année sur l'autre non prises en compte : tableaux ne faisant pas rappel des années antérieures, absence de données sur le suivi post professionnel, sur le suivi du respect des temps et charges de travail (par exemple écrêtements des heures), sur aide au logement des agents. Il n'y a toujours pas d'analyse de fond sur la partie dialogue social se résumant à une liste de réunions et de mouvements sociaux. Nous formulons d'autres demandes de précisions notamment sur les effectifs et les rémunérations. Nous intervenons sur la partie égalité et parité en pointant le manque d'informations qualitatives tout en faisant part de notre satisfaction de voir enfin figurer à l'agenda social une véritable négociation d'un protocole d'accord (cf. déclaration jointe). Nous nous arrêtons sur les données pointant le manque de médecins de prévention et la baisse du nombre de jours de formation par agent déjà très faible (2,9).

Nous revenons sur la situation particulière des OPA (cf. déclaration ci-jointe)

Nous soulignons le problème des faibles écarts d'âge de départ pour les agents en « active ». Nous relevons des erreurs probables dans les chiffres de mobilités et d'avancements des A+ techniques.

Par ailleurs, pour les données de rémunération, les corps de recherche (CR-DR) et de l'environnement (ATE-TE) sont oubliés

Nous suggérons qu'un site soit mis en place pour recueillir les bilans sociaux de tous les services et établissements, idée que le DRH dit intéressante.

* *